Barreau de
Seine-Saint-Denis

Rapport de visite du centre pénitentiaire de Villepinte du 21 juillet 2026

L'article 719 du Code de procédure pénale dispose que :

« Les députés, les sénateurs, les représentants au Parlement européen élus en France, les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les lieux où une personne est privée de liberté dans le cadre d'une procédure pénale ou administrative.

(...)

Les bâtonniers ou leur délégué spécialement désigné peuvent être accompagnés d'un avocat préalablement désigné au sein du conseil de l'ordre. »

En application de cette disposition, madame la bâtonnière du barreau de Seine-Saint-Denis a donné délégation à Maître Nathalie Kilo et Maître Jean-Baptiste Leclerc, membres du conseil de l'Ordre, pour procéder à la visite du centre pénitentiaire de Villepinte le 21 juillet 2026.

I. Les conditions dans lesquelles la visite s'est déroulée

Maître Kilo et Maître Leclerc se sont présentés à 13h30 au centre pénitentiaire de Villepinte.

Ils ont été accueillis par directrice adjointe, et , chef de la détention.

Madame a proposé à Maître Kilo et Maître Leclerc de les recevoir dans son bureau, afin qu'elle et Monsieur leur présentent l'établissement pénitentiaire. Au cours de ce premier entretien, Maître Kilo et Maître Leclerc ont fait part de leur souhait de visiter en priorité le Bâtiment F, le Bâtiment C et les quartiers disciplinaires et d'isolement.

Maître Kilo et Maître Leclerc ont ensuite été accompagnés dans la visite de ces bâtiments par Madame et Monsieur , étant précisé que pour chaque bâtiment, des agents y travaillant se sont également mis à disposition des visiteurs pour permettre d'accéder aux lieux et donner des éléments d'explication.

Au sein de chaque bâtiment, ils ont pu accéder à toutes les salles pour lesquelles ils ont sollicité l'accès. Concernant les cellules, il a été possible de visiter toutes les cellules pour lesquelles un accès a été demandé, et des photos ont pu être prises avec l'autorisation des détenus y vivant.

La visite des promenades du quartier « arrivant » et du quartier « mineur » a également été possible.

En fin de visite, Maître Kilo et Maître Leclerc ont à nouveau pu s'entretenir avec Monsieur et Madame dans le bureau de cette dernière.

La visite s'est achevée vers 15h45.

II. Présentation de l'établissement

Actuellement, le nombre de détenus est de 1296 pour une capacité de 543.

132 matelas au sol ont été rajoutés dans les cellules.

Les mineurs sont au nombre de 24 pour une capacité de 40.

La direction attend avec impatience l'ouverture du secteur « Tremblay » prévue en 2028 qui permettra de passer la capacité à 1409 avec un quartier « femmes » de 100 places.

III. Visite du bâtiment F

Le bâtiment F est scindé en plusieurs parties, dans lesquelles se trouvent notamment le quartier « mineurs » et le quartier « arrivants ».

a. Visite du quartier « mineurs »

Le quartier « mineurs » dispose d'une capacité de 40 places. Sa capacité maximale n'était pas atteinte au moment de la visite.

Maître Leclerc et Maître Kilo ont tout d'abord eu accès aux douches, lesquelles étaient propres. Les murs nécessiteraient un rafraichissement, ainsi que le carrelage du lavabo, comme le montre les photos ci-après. Il a bien été vérifié que l'eau fonctionnait, ce qui était le cas.



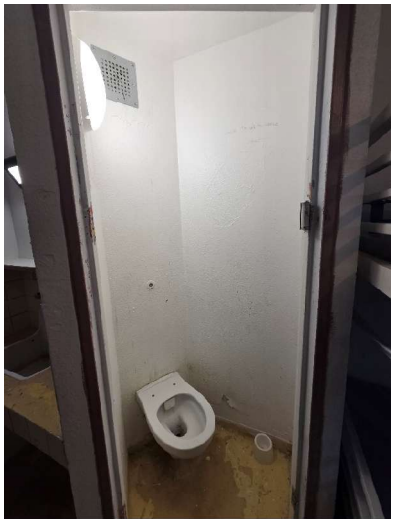


Douche et lavabo collectifs du Quartier « mineurs »

Maître Leclerc et Maître Kilo ont pu accéder aux cellules pour lesquelles un accès avait été demandé.

Un accès à une cellule vide leur a tout d'abord été donné. Son état n'était pas particulièrement dégradé, si ce n'est des graffitis sur les murs et le mobilier usé. Il est à noter qu'il s'agit d'une cellule présentant deux lits et dans laquelle les toilettes sont dépourvues de portes. Dans l'hypothèse où cette cellule serait effectivement occupée par deux personnes, le défaut de porte serait contraire à des conditions de détention dignes.

Cellule vide présentant deux lits et dont les toilettes ne sont pas pourvues de portes

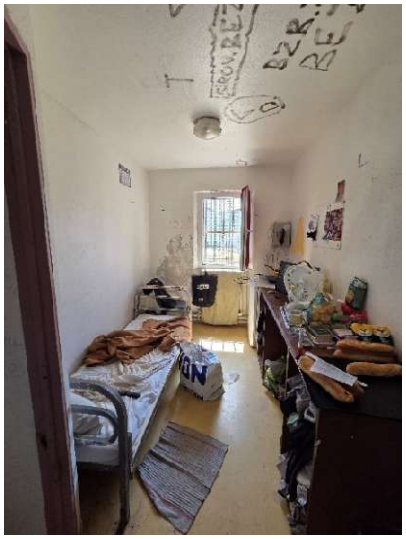






L'accès à plusieurs cellules occupées a ensuite été sollicité.

L'un des détenus mineurs interrogé s'est plaint du fait que des souris pouvaient accéder à sa cellule via un trou sous ses toilettes, raison pour laquelle il avait dû en bloquer l'accès.





Cellule occupée du quartier « mineurs », tartre dans les WC, graffitis au mur

Maître Kilo et Maître Leclerc ont ensuite pu visiter les espaces de vie collectifs du quartier mineurs, dans lesquels se trouve notamment une bibliothèque qui vient d'être aménagée et dont la qualité est à souligner, comme le montre la photo ci-après.



Bibliothèque du quartier « mineurs »

Enfin, la visite du quartier « mineurs » s'est achevée par une visite de la cour de promenade. Si cette cour n'est pas particulièrement dégradée, il est néanmoins à noter que la zone où les détenus mineurs peuvent s'abriter en cas de pluie ou de forte chaleur est relativement petite par rapport à l'ensemble de la cour.

Cour de promenade du Quartier « mineurs »





b. ***Visite du quartier « arrivants »***

La visite s'est poursuivie avec le quartier « arrivants ».

Il convient de préciser que les détenus ne restent dans ce bâtiment et donc dans ces cellules que quelques jours, entre 4 et 5 jours généralement d'après les informations qui nous ont été données.

Nous avons tout d'abord pu visiter les douches de ce bâtiment, dont l'état est beaucoup plus dégradé que les douches du quartier « mineurs ». En effet, les traces de calcaire et de dégradations visibles sur les photos montrent que les détenus ne peuvent pas se doucher dans des conditions sanitaires décentes. Des rénovations de ces douches semblent nécessaires dans les meilleurs délais.



Douche du quartier « arrivants » présentant un état de dégradation problématique

Ont ensuite été visitées plusieurs cellules du quartier « arrivants ». Il est à noter que contrairement à ce qui avait été remarqué ci-avant sur les portes des toilettes d'une des cellules du quartier « mineurs », toutes les cellules qui ont été visitées présentaient des toilettes dotées de portes.

Concernant la cour de promenade du quartier « arrivants » une remarque similaire à celle sur la cour de promenade du quartier « mineurs » peut être formulées, dans la mesure où l'espace où les personnes peuvent d'abriter semble petit par rapport à la taille de la promenade. Si le nombre de détenus est très supérieur à la dizaine, il semble peu probable que tout le monde puisse s'abriter en cas d'intempéries.





Cour de promenade du quartier « arrivants »

IV. Visite du Bâtiment C

Le bâtiment C comprend des cellules à 3 vrais lits et à deux lits. Les cellules à 3 vrais lits sont peu nombreuses. Pourtant ces cellules sont un peu plus grandes et comprennent 2 petits frigos. Les cellules prévues pour 2 personnes mais occupées par 3 n'ont pas le droit à un frigo supplémentaire malgré l'occupation à 3.

Il a été observé que les détenus s'organisent afin d'éviter qu'un matelas ne soit placé directement sur le sol et bloque le passage. Souvent, ils choisissent de sacrifier un meuble pour y poser le matelas, permettant ainsi de garder le passage dégagé.

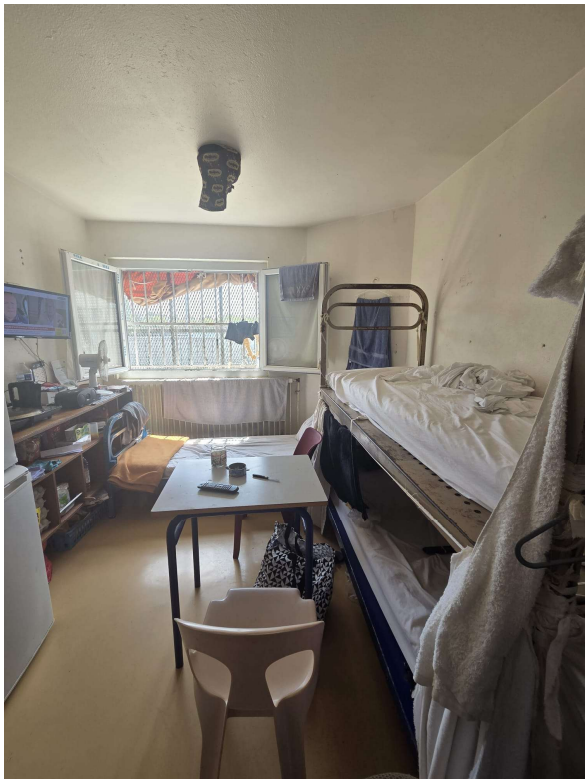
Ils ont pu nous dire qu'il était difficile de vivre à 3 dans ces conditions.

Photographies de la dégradation des douches du Bâtiment C



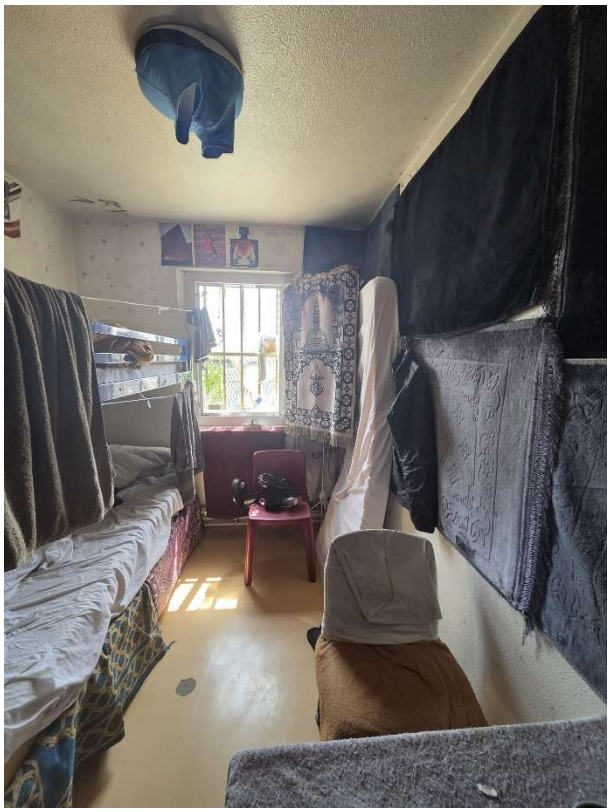


Photographies de cellule à trois comportant deux frigos





Cellules prévues pour 2, occupées par 3 personnes (matelas posé contre le mur pour la journée)

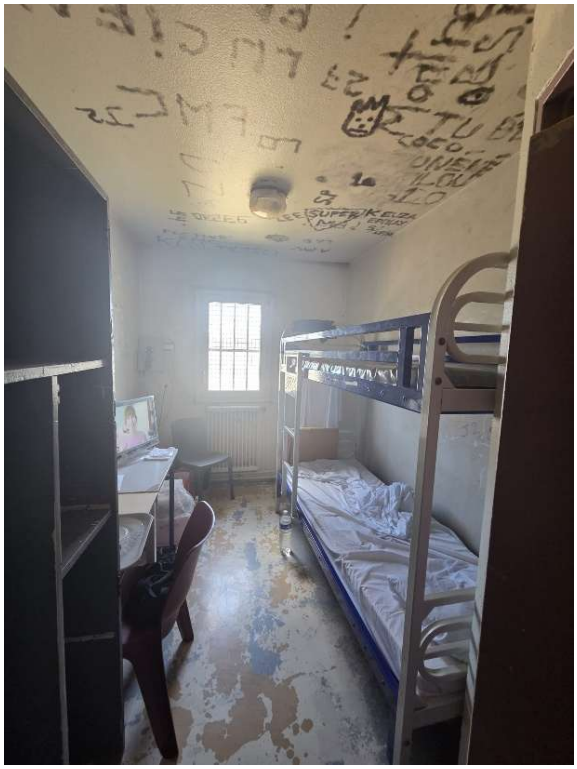


Exemple de matelas supplémentaire posé sur un meuble



Photographies de cellules illustrant les dégradations (carrelage, murs, plafond)

.





La cour n'a pu être photographiée en raison de son occupation au moment de la visite. Sa capacité était adaptée au nombre de personnes présentes. Toutefois, l'abri destiné à protéger du soleil ou de la pluie n'était pas suffisant.

Comme dans toutes les promenades, un point d'eau était présent.

V. Visite du Quartier Disciplinaire (« QD »)

Dans ce quartier, le mobilier est très réduit et scellé au sol.

Des peintres se trouvaient dans une cellule pour la repeindre.

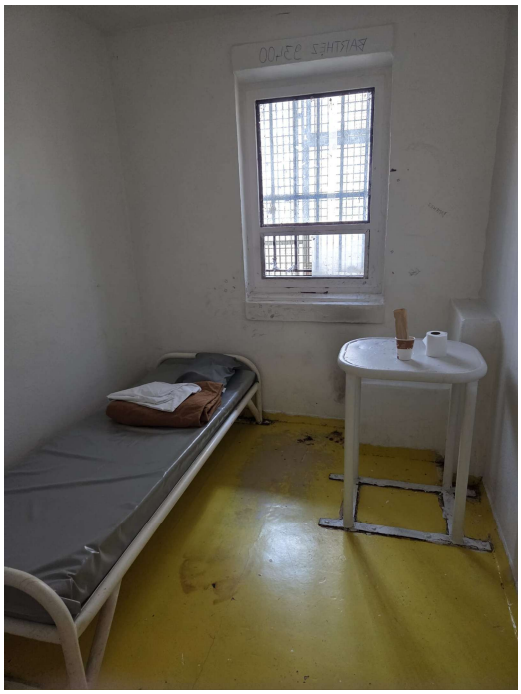
Ce quartier comprend 10 cellules, 7 étaient occupées.

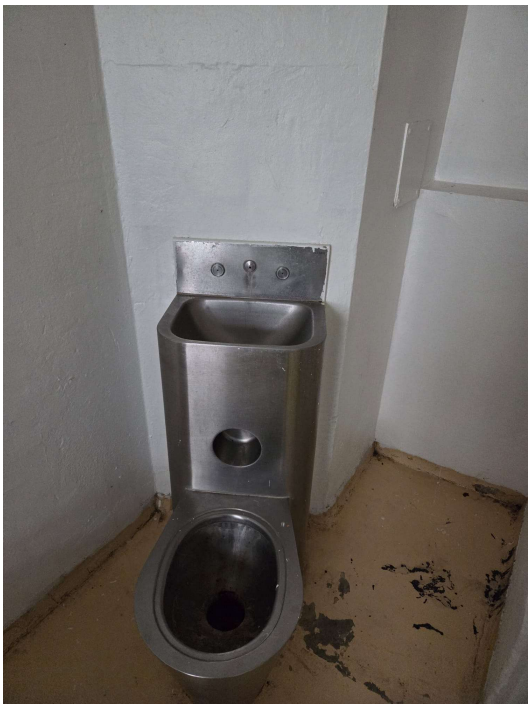
Visite d'une cellule occupée : sol dégradé





Visite d'une cellule vide prête à recevoir un détenu :





VI. Visite du Quartier d'Isolement (« QI »)

Ce quartier comprend 7 cellules, 6 étaient occupées.

La douche et une cellule ont été visitées.

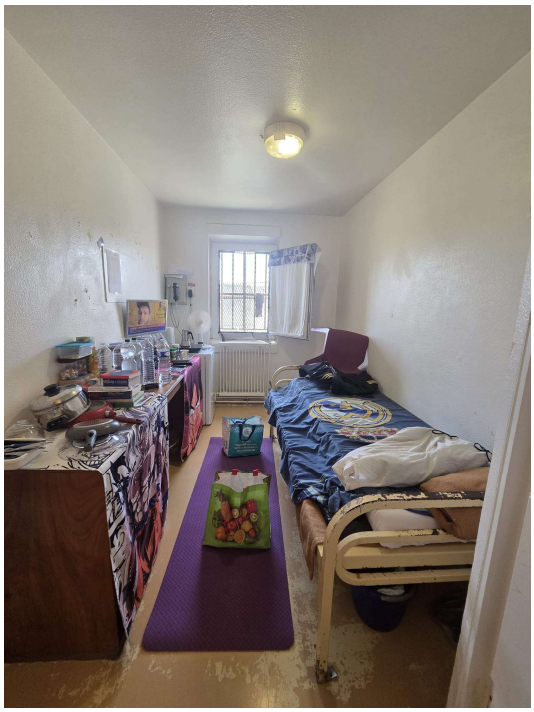
Douche



La cour



Une cellule : sol usé, peinture du lit écaillée





VII. Conclusion

En définitive, certaines dégradations ont été notées, que ce soit dans certaines cellules ou dans les douches, il s'agit de rénovations aisées à mettre en place, au sujet desquelles il est recommandé d'agir dans les meilleurs délais puisque ces dégradations affectent les conditions de vie des détenus du centre pénitentiaire de Villepinte.

En revanche, Maître Kilo et Maître Leclerc ont été surpris et alarmés par l'ampleur de la surpopulation carcérale, qui atteint régulièrement plus de 200%, et qui implique que de très nombreux matelas soient utilisés pour faire face à cette surpopulation.

Il est très impressionnant d'entrer dans une cellule de 9m^2 dans laquelle doivent vivre trois personnes, dont une sur un matelas, et très inquiétant de se rendre compte que cette situation déplorable touchait 132 cellules au jour où la visite a été effectuée.

Ces conditions ne sont pas tolérables, et peuvent être considérées comme inhumaines en période de canicules, lesquelles sont amenées à être de plus en plus fréquentes.

Maître Kilo et Maître Leclerc déplorent cette situation, et alertent les instances en charge de celle-ci d'y remédier au plus vite.

Fait à Bobigny, le 30 juillet 2026

Maître Nathalie KILO **Maître Jean-Baptiste Leclerc**